

Anne-Rose Le Van

Monsieur le Commissaire Balandraud,
enquête publique Gare Sud de France
Mairie de Montpellier
1 place Georges Frêche
34000 Montpellier

Monsieur le commissaire enquêteur,

Par la présente, je vous demande d'enregistrer mon opposition personnelle au projet de seconde gare à Montpellier. Je m'exprime par la présente en tant qu'habitante de Montpellier et aussi en tant qu'ancienne conseillère municipale de Montpellier de 2012 à 2014.

Ce projet est inutile, participe au gaspillage de l'argent public et comporte des risques particulièrement importants :

- Ce projet de gare comporte des risques puisque situé en zone rouge du PPRI, zone inondable. Et les graves inondations des dernières semaines ont renforcé ma conviction que le site de la Mogère n'est pas adapté à un équipement de cette envergure. J'espère que RFF, la SNCF, ainsi que les collectivités locales auront la présence d'esprit de retenir cet argument.
- De plus ce projet participe à la disparition des terres fertiles à fort potentiel agricole, détruit les écosystèmes ; il est en contradiction avec le SCOT de l'agglomération voté en 2006, qui reçu le prix du Meilleur SCOT de France à son époque, notamment pour son équilibre ville-nature, la modification de SCOT induite par la gare de la Mogère change cet équilibre. Enfin, ce projet a reçu un avis très défavorable et sévère de l'Autorité Environnementale.

La gare St Roch du centre ville récemment rénovée est largement suffisante dans sa capacité d'accueil et gestion des flux de transport et ce pour plusieurs dizaines d'années. Elle est très bien desservie par les transports en commun ce qui n'est pas le cas du projet de la gare de la Mogère, qui ne bénéficie pas de correspondance par ailleurs avec les TER, imposant un éloignement et des temps de correspondance irréalistes.

C'est pourquoi même si dans une perspective de long terme il deviendrait indispensable de construire une deuxième gare pour Montpellier le site de Saint-Jean de Védas est le plus adapté puisqu'il permet une desserte TER entre la gare St Roch et ce site. De plus, il permettra une desserte tramway dans la continuité de la ligne 2 qui a son terminus actuel à Saint-Jean de Védas.

Ce projet de gare constitue de fait un dévoiement des finalités déclarées d'intérêt public du contournement ferroviaire de Nîmes et Montpellier. En l'état actuel et tant que la LNMP n'est pas en service avec une activité suffisante, cette gare ne verrait qu'un trafic très réduit de TGV (3 à 5 trains par jours grand maximum) et ce, pendant de très longues années puisque la LNMP a été repoussée par la commission mobilité 21. Par ailleurs la gare St Roch du centre ville a toute la capacité nécessaire pour absorber l'activité même avec la mise en place de LNMP.

.../...

En conséquence, je vous demande de constater l'absence de caractère d'intérêt général de ce projet, et de rappeler au contraire la pertinence de construire en priorité l'échangeur ferroviaire initialement prévu au nord de Saint-Brès, qui seul permettra un usage équilibré de la nouvelle ligne.

Veillez agréer Monsieur le Commissaire mes respectueuses salutations,

Anne-Rose Le Van